

FICHE D'INDICATEUR

Enregistrement : score de performance de l'OMS

% de patients chez qui une ou plusieurs tumeurs invasives ont été diagnostiquées, pour lesquels le score de performance de l'OMS a été communiqué à la Fondation Registre du Cancer par un programme de soins en oncologie.

Set d'indicateurs P4P 2020	
<i>Domaine</i>	Indicateur lié à la pathologie / Indicateur de processus
<i>Date</i>	Juin 2020
<i>Version</i>	1
<i>Statut</i>	Le concept ainsi que les critères d'inclusion et d'exclusion ont été établis par la Fondation Registre du Cancer. Les résultats ont été communiqués par la Fondation Registre du Cancer. L'attribution des points a été définie par le groupe de travail stratégique P4P.
Fiche de base	
<i>Description et contexte de l'indicateur</i>	<p>Cet indicateur a été sélectionné pour le programme P4P 2020 en concertation avec la Fondation Registre du Cancer.¹</p> <p>Les hôpitaux disposant de programmes de soins de base en oncologie et les hôpitaux disposant de programmes de soins en oncologie sont légalement tenus de participer à l'enregistrement des cancers. Le « score de performance de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) » du patient calculé au moment du diagnostic est une information dont l'enregistrement est obligatoire. Dans le passé, il a été constaté que le score de performance de l'OMS n'a pas été systématiquement enregistré par les programmes de soins en oncologie.^{2,3}</p>
<i>Lien avec la qualité</i>	<p>La détermination du score de performance de l'OMS est un élément important du diagnostic. Elle est cruciale pour établir à la fois le traitement du patient individuel et son pronostic. Le score de l'OMS est utilisé notamment pour corriger la mortalité calculée en fonction du case-mix. Il incombe aux hôpitaux disposant de programmes de soins en oncologie et de programmes de soins de base en oncologie d'enregistrer correctement cette information.</p> <p>De plus, en intégrant cet indicateur dans le programme P4P, on améliore aussi la qualité de l'enregistrement des cancers en Belgique.</p>

Raisonnement

Le score de performance de l'OMS est un système de classification qui évalue le bien-être général et les activités quotidiennes d'un patient atteint d'un cancer. La classification reflète le degré d'autonomie du patient au moment du diagnostic et repose sur un système de points allant de 0 à 5.

Fiche technique

<i>Type d'indicateur</i>	Indicateur de processus clinique
<i>Source</i>	<p>Cet indicateur est calculé à partir des données disponibles dans la base de données fermée de la Fondation Registre du Cancer pour l'année d'incidence 2017.</p> <p>Il faut au minimum une communication du score de performance de l'OMS par diagnostic de cancer. Les patients sont affectés à l'hôpital ou aux hôpitaux qui ont effectué l'enregistrement du cancer lors du diagnostic, un patient peut donc être affecté à plusieurs hôpitaux. Si au moins un score de performance OMS complété pour le patient a été fourni par l'un des hôpitaux concernés, il est considéré comme un score déclaré pour tous les hôpitaux auxquels le patient a été assigné.</p> <p>La base de données utilisée est celle de la Fondation Registre du Cancer (caractéristiques des patients et des tumeurs).</p>
<i>Inclusion</i>	Les critères d'inclusion pour cet indicateur sont repris sur la fiche technique de la Fondation Registre du Cancer .
<i>Exclusion</i>	Les critères d'exclusion pour cet indicateur sont repris sur la fiche technique de la Fondation Registre du Cancer .
<i>Indicateur</i>	% de patients domiciliés en Belgique chez qui une ou plusieurs tumeurs invasives ont été diagnostiquées, pour lesquels le score de performance de l'OMS au moment du diagnostic a été communiqué à la Fondation Registre du Cancer par un programme de soins en oncologie.
<i>Numérateur</i>	Tous les patients domiciliés en Belgique chez qui une ou plusieurs tumeurs invasives ont été diagnostiquées au cours de l'année d'incidence 2017, pour lesquels le score de performance de l'OMS au moment du diagnostic a été communiqué à la Fondation Registre du Cancer par un programme de soins en oncologie.
<i>Dénominateur</i>	Tous les patients domiciliés en Belgique chez qui une ou plusieurs tumeurs invasives ont été diagnostiquées au cours de l'année d'incidence 2017.

<p><i>Valeur cible</i></p> <p><i>Octroi des points</i></p>	<p>≤ 90 %</p>						
<p><i>Cet indicateur relève du domaine des indicateurs de processus cliniques en oncologie.</i></p> <p><i>Nombre de points à obtenir pour ce domaine</i></p> <p><i>Nombre de points à obtenir pour cet indicateur</i></p>	<p>Pour l'évaluation de cet indicateur, un graphique en entonnoir n'est pas appliqué, puisque cet indicateur est un pur indicateur d'enregistrement de la qualité. L'enregistrement du score de performance de l'OMS doit toujours avoir lieu. Le score est attribué sur la base de l'obtention ou non de la valeur cible arbitraire de 90 % qui a été fixée au préalable.</p> <p>À terme, il est possible de reprendre cet indicateur dans le set P4P, où la valeur cible pourrait être augmentée.</p> <p>Le nombre maximal de points à gagner pour le domaine des indicateurs de processus cliniques en oncologie est de 25.</p> <p>Le nombre maximal de points à obtenir avec cet indicateur est de 15. En fonction du résultat obtenu, les points suivants sont attribués :</p> <p>Pour cet indicateur, un pourcentage élevé correspond à un bon résultat.</p> <table border="1" data-bbox="553 1272 1398 1419"> <tr> <td>≥ 90 % scores de performance de l'OMS rapportés</td> <td>15 points</td> </tr> <tr> <td>Entre 85 et 90 % scores de performance de l'OMS rapportés</td> <td>5 points</td> </tr> <tr> <td>< 85 % scores de performance de l'OMS rapportés</td> <td>0 point</td> </tr> </table>	≥ 90 % scores de performance de l'OMS rapportés	15 points	Entre 85 et 90 % scores de performance de l'OMS rapportés	5 points	< 85 % scores de performance de l'OMS rapportés	0 point
≥ 90 % scores de performance de l'OMS rapportés	15 points						
Entre 85 et 90 % scores de performance de l'OMS rapportés	5 points						
< 85 % scores de performance de l'OMS rapportés	0 point						
<p><i>Feed-back et rapportage aux hôpitaux</i></p>	<p>Le résultat individuel en % (arrondi au nombre entier) ainsi que le numérateur et le dénominateur sont communiqués à chaque hôpital séparément.</p> <p>En juillet 2020, les hôpitaux recevront un rapport de feed-back individuel avec les résultats obtenus pour les indicateurs. Ce rapport sera mis à la disposition des hôpitaux via Portahealth. Contrairement aux années précédentes, plus aucune correction intermédiaire ne sera appliquée.</p>						

Si un hôpital a une remarque à formuler concernant le financement octroyé pour l'année 2020, il doit le signaler officiellement conformément à l'article 108 de la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins.

Les hôpitaux disposent d'un délai d'un mois après la date de publication de l'AR adapté (automne 2020) pour introduire une réclamation officielle. S'il en résulte une implication financière, celle-ci sera imputée dans le montant de rattrapage de juillet 2021. Les hôpitaux pour lesquels des adaptations (de fond et/ou financières) sont apportées sur la base des réclamations officielles, reçoivent un rapport de feed-back adapté.

Références

1. Programme Pay for Performance 2020 pour les hôpitaux généraux, SPF Santé publique, avril 2020.
2. Vlayen J, De Gendt C, Stordeur S, Schillemans V, Camberlin C, Vrijens F, Van Eycken E, Lerut R.
Indicateurs de qualité pour la prise en charge du cancer de l'œsophage.
Bruxelles : Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE). 2013. KCE Reports D/2013/10.273/
3. France Vrijens, Leen Verleye, Cindy De Gendt, Viki Schillemans, Jo Robays, Cécile Camberlin, Cécile Dubois, Sabine Stordeur, David Jegou, Geert Silversmit, Elizabeth Van Eycken, Isabelle Wauters, Jan van Meerbeeck.
Quality indicators for the management of lung cancer – Supplement. Health Services Research (HSR) Brussels: Belgian Health Care Knowledge Centre (KCE). 2016. KCE Reports 266S. D/2016/10.273/40.